



Problème de chappe flotante

Par **Snoog**, le **06/02/2008** à **16:34**

Bonjour.

Je vous remercie de prêter une petite attention à ce message.

J'ai souscrit un contrat de construction de maison individuelle avec le constructeur OSSABOIS.

La construction a débuté fin Juin 2007. Le contrat prévoit une fin de chantier au maximum 12 mois après l'ouverture du chantier.

Le chef de chantier m'a assuré de la livraison de la maison fin Décembre 2007 ou début Janvier 2008.

J'ai pris 2 mois de délai pour pouvoir emménager et ai donné un préavis de libération de mon actuel domicile le 20 février 2008.

J'ai donc commencé en accord avec le chef de chantier les travaux de carrelage sur la maison ainsi que de la pose d'un escalier. Il apparaît maintenant sur les parties non carrelées de nombreuses fissures ainsi qu'un coin cassé sur ma chappe flotante.

La chappe, au dire d'un spécialiste, ne serait pas aux normes d'épaisseurs.

Existe-t-il des normes sur les épaisseurs de chappe flotante?

De plus, à qui incombe les frais de réfaction du carrelage et de l'escalier en cas de casse et de réhausse de la chappe.

Merci d'avance.

De plus, en cas